

INTERREG VI A Italie-France Maritime 2021-2027

Annexe A – Lignes directrices pour la quantification des indicateurs dans le rapport du partenaire et dans le rapport de projet

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au cœur de la Méditerranée



INTRODUCTION

Veillez trouver ci-dessous les instructions pour la quantification des indicateurs d'output et de résultat à insérer dans les documents « Rapport du partenaire » (à remplir par les partenaires du projet) et « Rapport du projet » (à remplir par le Chef de file). Plus précisément :

La section 1 contient les instructions relatives à la quantification des indicateurs d'output par chaque partenaire, y compris le Chef de file (Rapport du partenaire) ;

La section 2 décrit les indications à insérer dans le Rapport de projet pour le Chef de file et destinées à la : (i) réélaboration des indicateurs d'output inclus dans le rapport du partenaire ; (ii) quantification des indicateurs de résultat.

PARTIE 1 – INSTRUCTIONS POUR LA QUANTIFICATION DES INDICATEURS D'OUTPUT DANS LES RAPPORTS DES PARTENAIRES

Afin de compléter les informations de la section « Avancement du plan de travail », les partenaires doivent insérer dans leurs propres rapports, sous la section « Avancement du plan de travail », des mises à jour concernant l'avancement des indicateurs d'output, en remplissant un tableau qui devra être joint à la section « Réalisations », tel que montré sur l'image ci-dessous.

Figure 1 : Section de référence « Avancement du plan de travail - Sous-section Réalisations

The image shows a screenshot of a web-based form. At the top, there is a section titled 'Activités' with a dropdown menu showing 'A 1.1 attività 1'. Below this is a section titled 'Réalizations' with two language tabs, 'IT' and 'FR'. Under 'Réalizations', there is a sub-section for 'O 1.1 vittoria'. To the left of this sub-section is a checked checkbox labeled 'Contribution'. To the right is a 'Pièce jointe' (Attachment) field. This field contains a file icon, the text '20240711 Allegato A Linee Guida indicatori 21-27 (...)', and two small icons: a download arrow and a delete 'X' icon. A red oval is drawn around the entire attachment field.

Le format des tableaux à compléter et à joindre par chaque partenaire pour chaque réalisation de projet est indiqué ci-dessous (Tableau A1 - Format indicateurs).

Il convient de noter que :

- les indicateurs de réalisation à insérer dans le Tableau A1 ci-dessous doivent être sélectionnés par le partenaire parmi ceux énumérés dans le tableau A.4 Aperçu des produits et des résultats du projet dans la section A - Identification du projet de la fiche de projet. Le partenaire sélectionnera les indicateurs auxquels il contribue.
- pour la saisie de la valeur atteinte et des pièces justificatives, il convient de se référer aux spécifications techniques indiquées dans le Tableau A2 ci-dessous.

Tableau A1 : Format à remplir pour les indicateurs de réalisation

Indicateur de réalisation	Valeur atteinte par le partenaire au cours de la période de référence	Modalités d'obtention de la valeur atteinte, en précisant si elle a été atteinte en collaboration avec d'autres partenaires. Dans ce dernier cas, la collaboration doit être prise en compte dans le calcul afin d'éviter des doublons	Pièces justificatives de la valeur atteinte
Indications pour la rédaction : Insérer la définition de l'indicateur relatif à la réalisation de référence	Indications pour la rédaction : Indiquer la valeur atteinte au cours de la période de référence par le partenaire responsable de la rédaction du format, en évitant tout double calcul avec la période précédente	Indications pour la rédaction : Veuillez préciser si et quels partenaires, en plus du partenaire responsable du renseignement, ont contribué à la réalisation de la valeur atteinte indiquée dans la colonne ci-contre.	Indications pour la rédaction : Veuillez énumérer les documents disponibles à fournir au Chef de file afin de démontrer la réalisation de la valeur atteinte par l'indicateur. C'est ensuite le Chef de file qui téléchargera sur le système les pièces justificatives afin de démontrer la valeur globale atteinte au niveau du projet.
<i>Exemple 1.</i> <i>RCO83 Stratégies et plans d'action élaborés conjointement</i>	<i>Exemple 1 :</i> <i>1</i>	<i>Exemple 1 :</i> <i>La valeur atteinte a été obtenue par le biais de la collaboration des partenaires 1, 2 et 3. La valeur atteinte dans la colonne ci-contre est une valeur cumulée des contributions des partenaires 1, 2 et 3.</i>	<i>Exemple 1 :</i> <i>Copie du plan d'action élaboré</i> <i>Comptes rendus des réunions de coordination avec la liste jointe des participants</i>
<i>Exemple 2.</i> <i>RCO04 Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier</i>	<i>Exemple 2.</i> <i>50</i>	<i>Exemple 2 :</i> <i>La valeur atteinte a été obtenue uniquement par le partenaire 1, par le biais de la mise en place d'un cours de formation.</i>	<i>Exemple 2 :</i> <i>Feuille d'émargement des participants au cours de formation en tant que représentants d'une entreprise</i>

Tableau A2 : Informations spécifiques sur la méthode de calcul des indicateurs de réalisation, sur les délais de collecte et les pièces justificatives nécessaires

Priorité	Objet spécifique	Indicateur de réalisation	Description de la méthode de calcul de l'indicateur	Unité de mesure	Délai de collecte	Pièces justificatives de la valeur atteinte
1	1.3	RCO01 Entreprises bénéficiaires d'un soutien (dont micro-entreprises, petites, moyennes et grandes entreprises)	<p>L'indicateur compte toutes les entreprises qui sont soutenues par le projet par une subvention (RCO 02) et/ou un soutien non financier (RCO04).</p> <p>Pour compter la valeur de l'indicateur, il faut additionner la valeur de RCO 02+ RCO 04, lorsque les deux indicateurs sont présents. Dans le cas contraire, la valeur de RCO 01 coïncidera avec la valeur de RCO 02 ou la valeur de RCO 04.</p>	Entreprises	Lié à la collecte des indicateurs RCO 02 et RCO 04	Lié à la collecte des indicateurs RCO 02 et RCO 04
1	1.3	RCO02 Entreprises soutenues au moyen de subventions	<p>L'indicateur comptabilise le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier sous forme de subvention.</p> <p>Si une entreprise reçoit plusieurs subventions dans le cadre du projet, elle ne doit être comptée qu'une seule fois.</p> <p>Même si l'entreprise a bénéficié d'un soutien non financier (RCO 04) en plus d'une subvention (RCO 02) dans le cadre du même projet, celle-ci ne doit être comptabilisée qu'une seule fois. Le Chef de file peut décider de prendre en compte l'entreprise dans le calcul de l'indicateur RCO 02 ou de l'indicateur RCO 04.</p>	Entreprises	Après le versement de la contribution	<p>Liste des entreprises bénéficiaires selon un modèle qui sera fourni par l'AG</p> <p>Documentation attestant le paiement des contributions versées à chaque entreprise</p>

Priorité	Objet spécifique	Indicateur de réalisation	Description de la méthode de calcul de l'indicateur	Unité de mesure	Délai de collecte	Pièces justificatives de la valeur atteinte
1	1.3	RCO04 Entreprises bénéficiant d'un soutien financier non	<p>L'indicateur comptabilise le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier de manière structurée.</p> <p>Parmi les soutiens non financiers, figurent à titre d'exemple des services tels que (liste non exhaustive) : recours à des compétences et à des services externes (assistance et formation pour l'échange de connaissances et d'expériences, etc.) et/ou services de soutien (mise à disposition d'espaces de bureaux, de sites web, de bases de données, de bibliothèques, d'études de marché, de manuels, de documents de travail et de modèles, etc.)</p> <p>Si une entreprise bénéficiant plusieurs soutiens non financiers dans le cadre du projet, celle-ci ne doit être comptée qu'une seule fois.</p> <p>Même si l'entreprise a bénéficié d'une subvention (RCO 02) en plus d'un soutien non financier (RCO 04) dans le cadre du même projet, celle-ci ne doit être comptabilisée qu'une seule fois. Le Chef de file peut décider de prendre en compte l'entreprise dans le calcul de l'indicateur RCO 02 ou de l'indicateur RCO 04.</p>	Entreprises	Après avoir reçu le service	<p>Liste des entreprises bénéficiaires selon un modèle qui sera fourni par l'AG.</p> <p>Documents attestant la réception du service par les entreprises (feuilles d'émargement des participants aux cours ou déclarations des entreprises attestant de la réception du service)</p>
1	1.3	RCO05 Nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	<p>L'indicateur comptabilise le nombre de nouvelles entreprises soutenues par le projet. Une entreprise est considérée comme nouvelle si l'entreprise créée n'existait pas trois ans avant le démarrage du projet. Une entreprise ne peut être considérée comme nouvelle si seule sa forme juridique est modifiée. L'indicateur comprend également les retombées favorables.</p> <p>Si une nouvelle entreprise reçoit plusieurs soutiens non financiers (RCO 04) ou plusieurs subventions (RCO 02) dans le cadre du projet, celle-ci ne doit être comptée qu'une seule fois.</p>	Entreprises	Lié à la collecte des indicateurs RCO 02 et RCO 04	Liste des nouvelles entreprises bénéficiaires

Priorité	Objet spécifique	Indicateur de réalisation	Description de la méthode de calcul de l'indicateur	Unité de mesure	Délai de collecte	Pièces justificatives de la valeur atteinte
2	2.4	RCO81 Participation à des actions communes transfrontalières	L'indicateur comptabilise le nombre de participations, c'est-à-dire le nombre de personnes participant à des actions transfrontalières communes menées dans le cadre du projet. Les actions communes transfrontalières peuvent inclure, par exemple, des activités d'échange ou des visites d'étude organisées avec des partenaires transfrontaliers. Les participations (c'est-à-dire le nombre de personnes participant à une action transfrontalière commune, par exemple des citoyens, des bénévoles, des étudiants, des élèves, des fonctionnaires, etc.) sont calculées comme action commune organisée. Une action commune est une action organisée avec la participation d'organisations des deux pays du Programme. La participation à des événements publics organisés dans le cadre de projets financés ne doit pas être prise en compte dans cet indicateur	Participations	À l'issue de l'action commune	Feuilles d'émargement des personnes participant à l'action commune
1 2 3 4 5	1.4 2.4 2.6 2.7 3.2 4.1 4.6 6.1 6.2 6.3	RCO83 Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	L'indicateur compte le nombre de : - stratégies, c'est-à-dire les parcours spécifiques visant à atteindre une approche orientée vers la réalisation d'un objectif dans un secteur donné - ou de plans d'action, c'est-à-dire des documents qui traduisent les stratégies en actions Les stratégies ou plans d'action doivent être élaborés conjointement par le projet, c'est-à-dire qu'ils doivent mobiliser des organisations des deux pays du Programme.	Stratégie ou plan d'action	Après l'élaboration de la stratégie/du plan d'action	Stratégie/plan d'action élaboré Liste des personnes participant aux réunions de coordination ou autre document Comptes rendus des réunions de coordination ou autre document (par exemple, mémorandum ou accord) attestant la collaboration entre les acteurs aux fins de l'élaboration de la stratégie/du plan
1 2 3 4	1.4 2.4 2.6 2.7	RCO84 Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre	L'indicateur comptabilise le nombre d'actions pilotes élaborées et mises en œuvre conjointement au cours du projet. Une action pilote consiste à tester des procédures, de nouveaux outils, à expérimenter ou à	Action pilote	À la fin de la mise en œuvre de l'action pilote	Liste des personnes participant aux réunions de coordination ou autre document

Priorité	Objet spécifique	Indicateur de réalisation	Description de la méthode de calcul de l'indicateur	Unité de mesure	Délai de collecte	Pièces justificatives de la valeur atteinte
	3.2 4.1 4.6	dans le contexte de projets	transférer des pratiques. Pour être comptabilisée, l'action pilote doit être élaborée et mise en œuvre dans le cadre du projet et la mise en œuvre de l'action pilote doit être achevée d'ici la fin du projet. Une action pilote élaborée conjointement comporte la participation d'organisations des deux pays du Programme.			Comptes rendus des réunions de coordination ou autre document (par exemple, mémorandum ou accord) attestant la collaboration entre les acteurs aux fins de l'élaboration de l'action pilote Rapport descriptif des résultats de l'expérimentation ou du transfert de bonnes pratiques.
1 4 5	1.3 1.4 4.1 6.1, 6.2 6.3	RCO87 Organisations coopérant au niveau transfrontalier	L'indicateur compte les acteurs (c'est-à-dire les partenaires du projet) qui figurent dans la convention de financement du projet.	Organisations	Après le lancement du projet	Aucune. Documentation déjà à la disposition de l'AG.
3	3.2	RCO116 Solutions élaborées conjointement	L'indicateur comptabilise le nombre de solutions développées conjointement à partir d'actions pilotes communes mises en œuvre par les projets soutenus. Une solution est prise en compte par l'indicateur si des indications sur les actions nécessaires à son adoption ou à son amélioration sont également présentes. Une solution élaborée conjointement comporte la participation d'organisations des deux pays du Programme	Solutions	À la fin de l'élaboration de la solution	Description claire de la solution identifiée et des actions nécessaires pour mettre en œuvre ou améliorer la solution dans d'autres territoires. Comptes rendus des réunions de coordination ou autre document (par exemple, mémorandum ou accord) attestant la collaboration entre les acteurs aux fins de l'élaboration de la solution Liste des personnes participant aux réunions de coordination ou autre document

SECTION 2 – INSTRUCTIONS POUR LA QUANTIFICATION DES INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT DANS LE RAPPORT DE PROJET

Afin de compléter les informations de la section « Avancement du plan de travail » le Chef de file remplit les champs relatifs aux indicateurs de réalisation (cf. Fig. 2 ci-dessous) sur la base des informations réélaborées fournies par chaque partenaire lors du renseignement du format indicateurs (Tableau A 1) inséré dans leurs rapports et sur la base des indications du Tableau A2. Dans ces sections le Chef de file saisit la valeur numérique, en veillant à éviter tout doublon avec les valeurs saisies au cours de la période précédente. En outre, le Chef de file peut saisir un nombre positif ou négatif. Les nombres négatifs peuvent être utilisés pour corriger des résultats insérés par erreur dans des rapports de projets précédents. La valeur cumulée est calculée automatiquement. Le délai de livraison et la valeur cible sont préremplis dans la fiche de projet. En outre, dans cette section, le Chef de file joint les pièces justificatives de la valeur atteinte par les indicateurs, valeur indiquée par les partenaires dans le format indicateurs (Tableau A1).

Figure 2 : Section de référence « Avancement du plan de travail – Sous-section Réalisations

Réalizations
Veuillez indiquer les progrès réalisés dans chaque objectif.

O 2.1 app

Intitulé de l'output
app

Indicateur d'output du programme
RCO87_4.1: Organisations cooperating across border:

Unité de mesure
organisations

Période de livraison
Période 1, mois 1 - 6

Valeur cible
1,00

Atteinte au cours de cette période de repo...
0,00

Valeur cumulative
0,00

IT FR

Progrès au cours de cette période

Pièce jointe : 20240711 Allegato A Linee Guida indicatori 21-27 (...)

Dans la section « Résultats du projet et principes horizontaux » sur **les indicateurs de résultats** (cf. Fig. 3 ci-dessous), le Chef de file remplit le champ de la valeur atteinte au cours de la période couverte par le rapport, sur la base des indications du Tableau A3 ci-dessous, qui contient des informations de base sur les modalités de calcul des indicateurs de résultat. Dans cette section, le Chef de file saisit une valeur, en veillant à ce qu'elle ne contienne pas de doublons avec la valeur saisie lors de la période précédente. La valeur cumulée est calculée automatiquement. Le délai de livraison et la valeur cible sont préremplis dans la fiche de projet. Enfin, le Chef de file joint les pièces justificatives de la valeur atteinte par les indicateurs, comme indiqué dans le Tableau A3.

Fig. 3 Section de référence « Résultats du projet et principes horizontaux »

Résultats du projet

Please indicate progress in achieving Result indicators.

Résultat 1 ^

Indicateur de résultat du programme
RCR79_4.1: Joint strategies and action plans taken up by organisations

Unité de mesure: joint strategy/action plan Valeur de référence: 0,00

Valeur cible: 10,00 Atteinte au cours de cette période de repo...: 0,00 Valeur cumulative: 0,00

IT FR

Veuillez décrire les progrès réalisés

Pièce jointe 📎

Principes horizontaux

Veuillez indiquer quel type de contribution aux principes horizontaux s'applique au projet et justifier votre choix.

IT FR

Principes horizontaux	Type de contribution	Description de la contribution
Developpement durable	<input checked="" type="radio"/> effets positifs <input type="radio"/> neutre <input type="radio"/> effets négatifs	Entrez le texte ici
Egalité des chances et non-discrimination	<input checked="" type="radio"/> effets positifs <input type="radio"/> neutre <input type="radio"/> effets négatifs	Entrez le texte ici
Egalité des genres	<input type="radio"/> effets positifs <input checked="" type="radio"/> neutre <input type="radio"/> effets négatifs	Entrez le texte ici

Tableau A3 : Informations spécifiques sur la méthode de calcul des indicateurs de résultat, sur les délais de collecte et les pièces justificatives requises

Priorité	Objectif spécifique	Indicateur de résultat	Description de la méthode de calcul de l'indicateur	Unité de mesure	Délai de collecte	Pièces justificatives
1	1.3	RCR03 Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé	L'indicateur comptabilise le nombre d'entreprises qui introduisent des innovations de produit (par exemple, l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau pour l'entreprise) ou des innovations de procédé (par exemple, la mise en œuvre d'un procédé de production ou de distribution nouveau ou amélioré) grâce au soutien reçu. Si une entreprise reçoit plusieurs soutiens dans le cadre du projet, celle-ci ne doit être comptée qu'une seule fois.	Entreprises	Au moins un an après le versement du soutien (subvention ou soutien financier) à l'entreprise	Attestation de l'entreprise décrivant l'innovation introduite, accompagnée, le cas échéant, d'une documentation photographique
1	1.3	RCR04 PME introduisant des innovations en matière d'organisation ou de commercialisation	L'indicateur comptabilise le nombre d'entreprises qui introduisent des innovations en matière de commercialisation (par exemple, une nouvelle conception du produit ou de l'emballage, une nouvelle stratégie de promotion) ou des innovations en matière d'organisation (une nouvelle méthode organisationnelle des pratiques commerciales) grâce au soutien reçu. Si une entreprise reçoit plusieurs soutiens dans le cadre du projet, celle-ci ne doit être comptée qu'une seule fois.	Entreprises	Au moins un an après le versement du soutien (subvention ou soutien financier) à l'entreprise	Attestation de l'entreprise décrivant l'innovation introduite, accompagnée, le cas échéant, d'une documentation photographique
1 2 3 4 5	1.4 2.4 2.6 2.7 3.2	RCR79 Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	L'indicateur comptabilise le nombre de stratégies et/ou de plans d'action adoptés conjointement par les partenaires du projet et/ou par d'autres organisations mobilisées.	Stratégie ou plan d'action commun	Au moment de l'adoption ou au plus tard dans l'année qui suit	Stratégie/plan d'action adopté Document attestant l'adoption de la stratégie/du plan d'action

Priorité	Objectif spécifique	Indicateur de résultat	Description de la méthode de calcul de l'indicateur	Unité de mesure	Délai de collecte	Pièces justificatives
	4.1 4.6 6.1 6.2 6.3		L'indicateur peut être quantifié si la mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action commun a effectivement commencé, même si elle n'est pas achevée. La valeur indiquée doit toujours être égale ou inférieure à la valeur de l'indicateur de l'output RCO83 « Stratégies et plans d'action élaborés conjointement ».		l'achèvement du projet	par les organisations (par exemple, protocole d'accord ou lettre d'intention dûment signée par les représentants légaux des organisations concernées)
1 4 5	1.3 1.4 4.1 6.1 6.2 6.3	RCR84 Organisations coopérant au niveau transfrontalier après la fin d'un projet	L'indicateur comptabilise le nombre d'organisations qui ont conclu un accord formel pour poursuivre la coopération transfrontalière après la fin du projet. Les organisations doivent être incluses dans le calcul de l'indicateur RCO87, le cas échéant.	Organisations	Lors de la conclusion de l'accord ou au plus tard un an après l'achèvement du projet	Accord formel conclu avant la fin des activités ou dans un délai d'un an après la clôture du projet. L'accord sera dûment signé par les représentants légaux des organisations concernées
1 2 3 4	1.4 2.4 2.6 2.7 3.2 4.6	RCR104 Solutions adoptées ou développées par des organisations	L'indicateur comptabilise le nombre de solutions adoptées ou développées pendant le projet ou dans l'année qui suit son achèvement. L'organisation qui adopte les solutions peut être ou non un partenaire du projet.	Solutions	Pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année suivant sa clôture	Stratégie ou plan d'action dans lequel figure la solution adoptée/développée.